



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MON CONSEIL  
EN ÉVOLUTION  
PROFESSIONNELLE**



# Dossier de presse

[www.mon-cep.org](http://www.mon-cep.org)



# SOMMAIRE

Édito .....	p 3
<b>1 - Mon Conseil en évolution professionnelle, un dispositif national .....</b>	<b>p 4</b>
<b>A. Loi du 5 septembre 2018 pour la « Liberté de choisir son avenir professionnel » .....</b>	<b>p 6</b>
<b>B. Le rôle de France compétences .....</b>	<b>p 6</b>
<b>C. Le maillage des opérateurs régionaux : le réseau EVA .....</b>	<b>p 7</b>
<b>D. Les publics concernés par le Conseil en évolution professionnelle .....</b>	<b>p 7</b>
<b>2 - La mise en application du conseil en évolution professionnelle dans le Grand Est .....</b>	<b>p 8</b>
<b>A. CCI Formation EESC, l'opérateur du CEP Grand Est .....</b>	<b>p 10</b>
<b>B. Un maillage de 97 conseillers CEP .....</b>	<b>p 11</b>
<b>C. Quelles démarches pour initier son évolution professionnelle ? .....</b>	<b>p 13</b>
<b>D. Se former ou changer de métier grâce à la Transition professionnelle .....</b>	<b>p 14</b>
<b>E. Maude in France, un projet accompagné par le CEP .....</b>	<b>p 15</b>
<b>3 - Les chiffres clés de l'année 2021 .....</b>	<b>p 16</b>
<b>4 - Calendrier des événements .....</b>	<b>P 19</b>
<b>5 - Contacts et informations pratiques .....</b>	<b>P 22</b>

### CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE : UNE ACTION RENFORCÉE, AU PLUS PROCHE DES TERRITOIRES



**E**n 2021, près de 11 000 personnes ont été accueillies et accompagnées dans le cadre du Conseil en évolution professionnelle !

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire mais aussi par la capacité d'adaptation et la création de nouveaux outils, le Conseil en évolution professionnelle a su se structurer pour offrir aux salariés et indépendants du Grand Est une prestation de qualité. Nous pouvons être fiers des équipes qui déploient le service au quotidien auprès de l'ensemble des personnes prises en charge !

En effet, le Conseil en évolution professionnelle est résolument ancré dans les territoires.

Les moyens déployés afin d'assurer un service accessible à chacun nous permettent d'être très réactifs et de recevoir les bénéficiaires pour leur premier entretien dans un délai inférieur à 10 jours sur la majorité des 57 sites. De plus, l'intégration et la professionnalisation des 97 conseillers garantissent une qualité de service équivalente sur l'ensemble du territoire.

Des liens solides tissés avec les partenaires et des actions de communication diversifiées ont pour objectif de faire connaître le service CEP au plus grand nombre afin que chacun des salariés et des indépendants du Grand Est se saisisse de son évolution professionnelle !

**Géraldine Humbert**  
Directrice déléguée CCI Formation EESC

1

**MON CONSEIL  
EN ÉVOLUTION  
PROFESSIONNELLE,  
UN DISPOSITIF NATIONAL**



## MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE, UN DISPOSITIF NATIONAL

**D**ans le cadre de la loi pour la « Liberté de choisir son avenir professionnel », l'État a créé **France compétences**, agence nationale chargée du financement et de l'application des initiatives liées à la formation professionnelle et à l'apprentissage. En 2020, France compétences a lancé « Mon conseil en évolution professionnelle », un accompagnement gratuit, personnalisé et ouvert à tous pour faire le point sur son avenir professionnel. Dans sept régions, France compétences a sélectionné des opérateurs chargés de délivrer ce service aux salariés du secteur privé et aux indépendants. **En Grand Est, cette mission est assurée par CCI Formation EESC.**



## A. Loi du 5 septembre 2018 pour la « Liberté de choisir son avenir professionnel »

Cette loi modifie le système de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, ainsi que le fonctionnement de l'assurance chômage. Elle réforme notamment le Compte personnel de formation (CPF) afin qu'il soit alimenté en euros (et plus en heures) et institue un compte d'engagement citoyen basé sur le même principe.

De leur côté, les organismes de formation et les prestataires de bilan de compétences ou d'accompagnement à la Validation des acquis de l'expérience (VAE) aspirant à des financements publics ou mutualisés doivent être approuvés par un certificateur professionnel et indépendant.

En outre, un nouvel établissement public, France compétences, est chargé de la régulation

du secteur et établit le répertoire national des certifications professionnelles.

Une nouvelle contribution unique relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage se substitue à la taxe d'apprentissage, ainsi qu'à la contribution relative à la formation professionnelle. Les Opérateurs paritaires collecteurs agréés (OPCA) deviennent des « opérateurs de compétences », les cotisations sont désormais perçues par l'Urssaf.

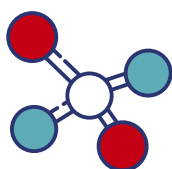
La limite d'âge de formation en apprentissage passe de 26 à 29 ans révolus et la loi prévoit une extension des droits au chômage, sous certaines conditions.



Loi pour « La liberté de choisir son avenir professionnel »

## B. Le rôle de France compétences

France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Établissement public national à caractère administratif, ses orientations stratégiques sont déterminées par une collaboration quadripartite regroupant l'État, les régions, les organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatifs au niveau national et interprofessionnel, et des personnalités qualifiées.



France compétences

### LES TROIS MISSIONS STRATÉGIQUES DE FRANCE COMPÉTENCE

France compétences a pour rôle d'améliorer l'efficacité des secteurs placés sous sa responsabilité en intervenant via trois leviers :

#### ► Le financement

En contribuant à la performance globale du système par une fonction de veille sur sa soutenabilité financière et de répartiteur unique. Une action qui passe notamment par l'affectation optimale des fonds issus des contributions légales.

#### ► La régulation

En identifiant les besoins en compétences (des personnes et des entreprises) mais aussi en faisant évoluer les modèles économiques et pédagogiques des prestataires afin de garantir un bon rapport qualité/prix des prestations.

#### ► L'amélioration

En influant sur la performance, la transparence et la mise en synergie des acteurs du système de formation professionnelle et d'apprentissage.

## C. Le maillage des opérateurs régionaux : le réseau EVA

Dans plusieurs régions, France compétences a sélectionné des opérateurs chargés d'apporter le Conseil en évolution professionnelle. En Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Guadeloupe, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, ils sont regroupés au sein d'une marque commune : le réseau EVA.

S'appuyant sur une dynamique de co-construction, de proximité territoriale et de complémentarité des compétences,

les membres du réseau EVA se positionnent comme des interlocuteurs de confiance. Ils délivrent un service concret, épaulant les actifs dans leurs choix professionnels jusqu'à la mise en œuvre de leurs projets.

En Grand Est, l'opérateur retenu par France compétences est CCI Formation EESC. Basé à Laxou, dans la métropole du Grand Nancy, il est au cœur d'un dispositif regroupant plus de 57 sites répartis sur l'ensemble du territoire régional.



[Le service de Conseil en évolution professionnelle sur le Grand Est](#)

## D. Les publics concernés par le Conseil en évolution professionnelle

**Tout salarié du privé et indépendant a accès à ce service.** Il s'agit d'une démarche confidentielle, les rendez-vous se déroulent en dehors du temps de travail et il n'est pas obligatoire d'en informer son employeur.

Tout en restant autonome dans ses choix, la personne est guidée pour définir ses priorités et cerner ses envies. Elle est informée des besoins économiques des territoires, des parcours de formation possibles et assistée pour d'éventuelles demandes de financement ou la préparation des entretiens professionnels que son employeur est tenu de lui proposer tous les deux ans. Lors de ces entretiens, l'entreprise a par ailleurs l'obligation d'apporter une information sur le Conseil en évolution professionnelle (arrêté du 29 mars 2019 fixant le cahier des charges relatif au Conseil en évolution professionnelle prévu à l'article L.6111-6 du code du travail - Source : [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)).

Le conseiller en évolution professionnelle est aussi l'interlocuteur habilité par l'État pour l'accompagnement dans l'utilisation du compte personnel de formation. Il peut en outre aider à constituer un dossier de validation des acquis de l'expérience.

Si un salarié souhaite démissionner pour s'orienter vers un nouveau secteur d'activité, y compris dans le cadre d'une création ou d'une reprise d'entreprise, le Conseil en évolution professionnelle est une étape clé. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, il est possible de démissionner d'une activité salariée en CDI tout en bénéficiant, sous certaines conditions, de l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) pour préparer sa reconversion.



[Arrêté du 29 mars 2019 relatif au Conseil en évolution professionnelle](#)



# 2

## **LA MISE EN APPLICATION DU CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DANS LE GRAND EST**





## LA MISE EN APPLICATION DU CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DANS LE GRAND EST

**C**omme le montre l'étude menée en 2021 par l'institut IFOP, **sur les trois dernières années, plus d'un tiers des salariés du Grand Est a connu une ou plusieurs évolutions professionnelles, tandis que huit personnes sur dix ont confirmé avoir engagé des démarches visant à mettre en perspective leur carrière, avec comme motivation principale la rémunération.** Toutefois, seule la moitié d'entre elles a évoqué cette question avec son employeur, préférant effectuer des recherches en direct. En complément de dispositifs tels que le CPF (Compte personnel de formation), le bilan de compétences et la VAE (Validation des acquis de l'expérience), le CEP (Conseil en évolution professionnelle) s'avère donc un service avec lequel il est essentiel que les salariés et indépendants puissent se familiariser.



**Baromètre IFOP 2021 de l'évolution professionnelle**

## A. CCI Formation EESC, l'opérateur du CEP Grand Est

CCI Formation EESC est désigné par France compétences comme l'opérateur en charge de délivrer le Conseil en évolution professionnel sur l'ensemble du Grand Est. Fondé en 1977 à Laxou sous la forme d'un Centre de formation consulaire, l'établissement est devenu une École d'enseignement supérieur consulaire en 2019, suite à la décision de la Chambre de commerce et d'industrie Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle de privatiser ses activités de formation. Ce statut

permet d'opter pour des règles de fonctionnement proches d'une entreprise privée. Répondant aux exigences de la norme ISO 9001 depuis 1998, CCI Formation EESC est également certifié Qualiopi. Cette marque atteste de la qualité du processus mis en œuvre pour le développement des compétences et constitue un gage de qualité garantissant un accompagnement solide et efficient.



La certification Qualiopi



▲ **Zohra Amara**  
Directrice de projet  
CEP Grand Est



▲ **Nicolas Mougeot**  
Chargé de communication  
CEP Grand Est



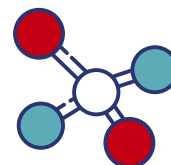
◀ **Tomas Sprlak**  
Manager de service  
CEP Grand Est

CCI Formation EESC est l'une des huit structures autonomes de GalaxCCI, un ensemble regroupé autour de la Chambre de commerce et d'industrie Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle. Cette filiation permet à l'école d'être au plus près du territoire sur lequel elle est implantée : proche des salariés, des entreprises, des décideurs économiques et donc immédiatement opérationnelle. La formation et l'emploi, tout comme la facilitation de l'entrepreneuriat, la dynamisation du développement économique et les services aux entreprises constituent en effet des domaines d'actions privilégiés de GalaxCCI. En association avec les autres acteurs de l'accompagnement que sont CIBC Vosges, CIBC Moselle, Retravailler EGP, Retravailler Alsace et Eolia Formation, CCI Formation EESC forme par ailleurs un groupement en lien direct avec les actifs et leurs préoccupations.



### Les huit filiales autonomes de GalaxCCI

## **B.** Un maillage de 97 conseillers CEP



Dans le cadre de la mise en œuvre du Conseil en évolution professionnelle, tout salarié ou indépendant a la possibilité d'être guidé par un conseiller afin de faire un point sur sa carrière, d'établir une stratégie d'évolution, puis de concrétiser un projet passant par un nouvel emploi (dans la même structure, une structure différente ou même un autre secteur), une création d'entreprise (une information sur les financements mobilisables est dans ce cas donnée) ou une formation.

Grâce au maillage que constituent les 97 conseillers CEP, des spécialistes de l'analyse du travail répartis sur 57 sites, des rendez-vous sont fixés à proximité du lieu de résidence, mais peuvent aussi se dérouler

par téléphone ou en visio-conférence. L'accompagnement, personnalisé et individuel, se fait de manière gratuite et régulière. Il s'appuie sur un canevas pédagogique défini initialement et sa durée est adaptée aux besoins de chacun.

Les conseillers en évolution professionnelle sont également des interlocuteurs habilités par l'État pour orienter une personne dans l'utilisation du Compte personnel de formation (CPF). Ce compte est crédité chaque année par l'employeur d'un montant dont le salarié est autonome dans l'utilisation. Ils peuvent aussi intervenir dans les démarches de constitution d'un dossier de Validation des acquis de l'expérience, par exemple.



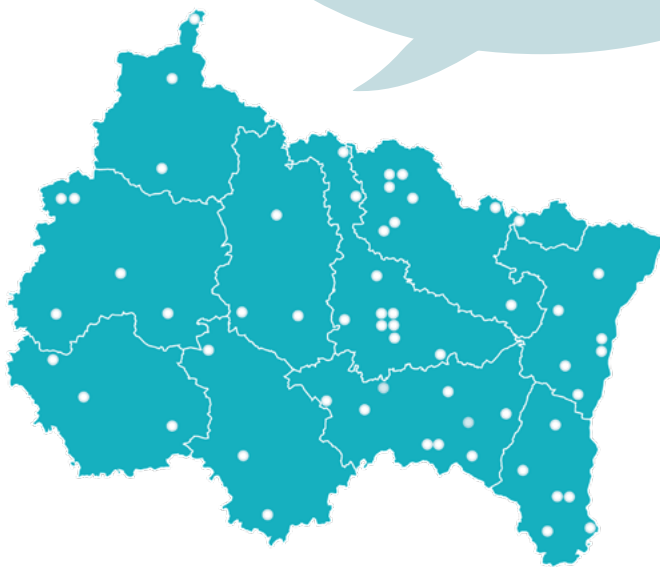
## Paroles de conseillers

« Le CEP, c'est une aventure de tous les jours ! On rencontre des situations variées et il ne faut pas avoir peur d'aller à la pêche aux informations. Ce que j'apprécie le plus, c'est être une personne-ressource pour les autres, pouvoir les encourager et les accompagner dans leur changement de vie. »

**Audrey Chanal (Retravailler EGP)**

« Le CEP est un facilitateur dans les transitions professionnelles. Il donne une vision éclairée sur les possibilités de construction et de mise en œuvre d'un projet, en apportant une réponse personnalisée. »

**Virginie Bogard (CIBC Moselle)**



« Le Conseil en évolution professionnelle est la réalisation d'une Construction partagée, basée sur l'Écoute active et bienveillante, pour cheminer vers l'objectif d'une Projection de projet pérennisé, et tout cela bien sûr, afin de répondre aux besoins de la personne. »

**Sabrina Meyer (CIBC Vosges)**

« Un jour, un bénéficiaire m'a remerciée en me disant : « Vous avez été la lumière sur mon chemin, sans vous je ne serais pas allé au bout ! » et cela définit bien mon rôle. J'éclaire, j'oriente, je soutiens la personne dans son cheminement professionnel... avec respect et bienveillance. »

**Christelle Irmouli (CIBC Vosges)**

## OPCO Santé, partenaire privilégié du Conseil en évolution professionnelle

Porteur en matière d'emploi et regroupant différents métiers en tension, le domaine de la santé s'avère particulièrement demandeur en matière d'évolution professionnelle. C'est pour répondre au mieux à ce besoin que l'opérateur de compétences OPCO Santé (organisme agréé par l'État et chargé d'accompagner la formation professionnelle) et l'opérateur du Conseil en évolution professionnelle Grand Est ont entériné en décembre 2021 un accord régional jusqu'alors inédit. Il se place dans la continuité de la convention-cadre établie entre l'OPCO Santé et la fédération nationale des CIBC (Centres interinstitutionnels de bilan de compétences) et porte sur la mise en œuvre d'une politique bipartite dédiée aux entreprises et associations du secteur privé de la santé. Grâce à cette convention, le personnel soignant aussi bien qu'administratif peut bénéficier d'un service dédié.



Accord entre l'OPCO Santé et l'opérateur du CEP Grand Est

### C. Quelles démarches pour initier son évolution professionnelle ?

**Le Conseil en évolution professionnelle est un service neutre (pas d'obligation, ni d'engagement) et confidentiel (il n'est pas nécessaire d'en informer l'employeur). Il permet d'orienter les personnes vers un parcours de formation, un dispositif professionnalisant, ou la construction d'une demande de financement.**

Toute démarche commence par une prise de rendez-vous pouvant se faire en ligne ([www.mon-service-cep.fr](http://www.mon-service-cep.fr)) ou par téléphone (au 09 72 01 02 03). Elle donne lieu à un premier entretien permettant de faire le point sur la situation du bénéficiaire et/ou d'évaluer l'éligibilité et la faisabilité d'un projet. À l'issue, le conseiller établit une synthèse qui permet de mettre en perspective les attentes, valeurs et compétences de la

personne par rapport à sa demande et au contexte socio-économique. Dans certains cas de figure, il est possible de bénéficier du dispositif nommé « Projet de Transition Professionnelle » permettant de conserver son salaire tout en suivant une formation (cf. ci-après).





## Les Semaines de l'évolution professionnelle

Opérateur Grand Est du Conseil en évolution professionnelle, CCI Formation EESC est partie prenante, en sa qualité de membre du réseau EVA, des Semaines de l'évolution professionnelle. Gratuit et accessible à tous, cet événement dont l'édition 2021 s'est tenue en ligne, regroupe plus d'une centaine de webinaires sur le thème de la formation, de l'évolution professionnelle, de l'orientation, ou encore des mutations du monde du travail. Le public peut y interagir avec des experts. Près de 8000 personnes y ont participé sur toute la France l'an passé.

**[Site des Semaines de l'évolution professionnelle](#)**



## D. Se former ou changer de métier grâce à la Transition professionnelle

Le dispositif « Projet de Transition Professionnelle » s'est substitué à l'ancien Congé individuel de formation (CIF) le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il apporte des solutions d'accompagnement et de financement pour les bénéficiaires du Conseil en évolution professionnelle. Il donne la possibilité d'obtenir un congé de longue durée, tout en maintenant son salaire (en intégralité ou à 90% si la rémunération est supérieure à 2 fois le SMIC) afin d'entreprendre une formation certifiante et/ou de changer de métier. Il est toutefois nécessaire de faire valider son dossier par une commission, de justifier d'une ancienneté suffisante selon son statut (CDI ou CDD) et d'adresser une demande écrite à son employeur qui aura alors 30 jours pour répondre. Ce dernier pouvant refuser ou reporter la demande sous certaines conditions.



**[Transition Pro Grand Est](#)**

## E. Maude in France, un projet accompagné par le CEP

Située à Bouxières-aux-Dames, entre Metz et Nancy, Maude in France est une entreprise portée par deux professionnelles de la confection, Maude Vanobberghen et Nadège Fuhrmann, désireuses de créer leur propre structure et de la développer en accord avec leur éthique. Leur atelier est spécialisé dans la vente d'articles cousus écoresponsables issus des filières textiles françaises laine, lin et chanvre.



Créatrice de l'entreprise Maude in France, Maude Vanobberghen (à droite) s'est associée avec la couturière Nadège Fuhrmann

Originnaire de Belgique, **Maude**, 30 ans, accorde beaucoup d'importance à la dimension écologique de son quotidien (diminution des déchets, tri, fabrication artisanale et économie circulaire). Elle se passionne aussi depuis longtemps pour le monde de la couture, et après avoir travaillé dans la confection de vestes en cuir, la bagagerie et les chaussures, elle souhaitait se lancer un nouveau défi et faire vivre trois principes qui lui tiennent à cœur : savoir-faire, relocalisation et déconsommation. **Nadège**, après 21 années d'expérience dans le domaine de la couture pour cuir en tant qu'ouvrière, l'a rejointe dans l'aventure de l'entrepreneuriat avec l'envie de montrer que l'on peut vivre de sa passion, tout en sensibilisant son entourage à la réutilisation des consommables.

Maude in France propose à la fois de la confection de chaussures orthopédiques stylées et tendances, de la création textile (tabliers, chaussures, sièges, sacs, couches lavables, etc.) et de la sellerie (moto, agricole, paramédicale, etc.). **Pour donner vie à leur projet, Maude et Nadège ont fait appel à un conseiller en évolution professionnel** qui leur a permis de concrétiser leur envie de collaboration en binôme, autour de passions et d'intérêts communs. Leur univers est à découvrir sur [www.maude-in-france.fr](http://www.maude-in-france.fr).



**[Interview vidéo de Maude et Nadège](#)**

**3**

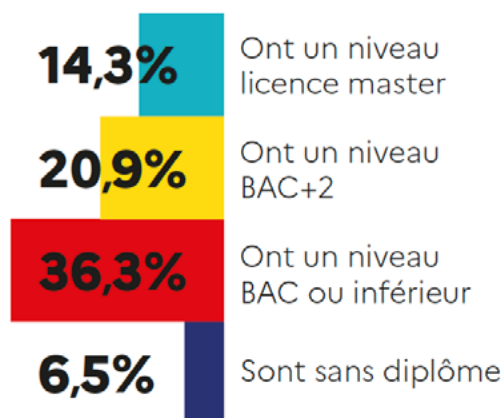
**LES CHIFFRES CLÉS  
DE L'ANNÉE 2021**



## LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2021

**10 900**  
BÉNÉFICIAIRES  
7459 EN 2020

**61%**  
SONT DES FEMMES



**94%**  
BÉNÉFICIAIRES  
SATISFAITS EN 2021

En 2021, 10 900 personnes\* (dont 61% de femmes) ont pu bénéficier du Conseil en évolution professionnelle dans le Grand Est (contre 7459 en 2020, soit une hausse de 46,13%), pour un taux de satisfaction atteignant les 94% (la moyenne nationale étant à 92%). Le nombre de candidats a considérablement augmenté durant la Covid-19. Cette période de crise sanitaire a fragilisé certains secteurs, mettant en péril des emplois, mais elle a également été le fruit d'une réflexion personnelle amenant à la reconversion/évolution professionnelle.

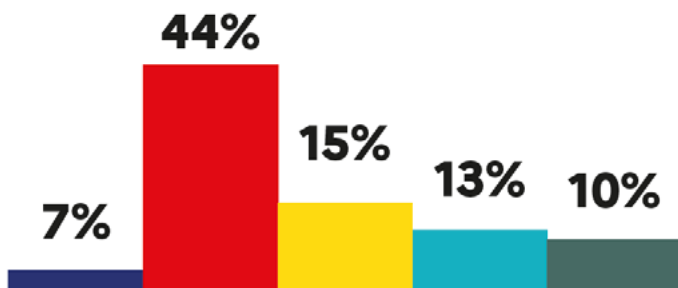
Parmi les indicateurs 2021 les plus marquants, on notera que 93% des bénéficiaires sont en CDI, 97% sont salariés du privé (contre 3% d'indépendants), que la tranche d'âge la plus représentée est celle des 36-45 ans (avec 39%) et que les secteurs d'activité les plus accompagnés sont la santé et le social (21%), le commerce (18%), l'industrie (12%) et le transport (5%). Enfin, le souhait de changer de métier ou de secteur professionnel constitue la raison la plus fréquemment invoquée par les bénéficiaires (à 44%).

\* 148 849 actifs ont bénéficié du CEP en 2021 au niveau national

### QUEL EST LEUR STATUT ?



## QUELS SONT LES MOTIFS DE SOLLICITATION DU SERVICE ?



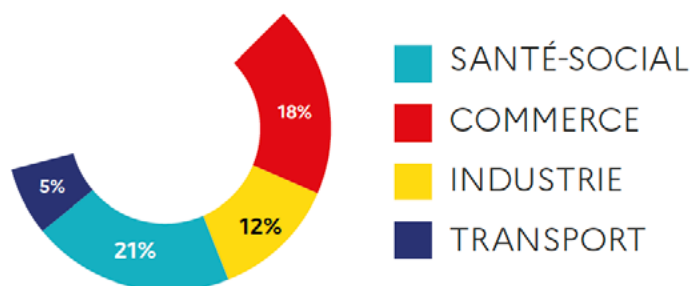
- Changer de métier ou de secteur professionnel
- Prendre du recul sur sa situation professionnelle
- Créer ou reprendre une entreprise
- Acquérir de nouvelles compétences et/ou qualifications
- Évoluer vers un emploi/métier à plus grande technicité ou responsabilité



## QUEL ÂGE ONT-ILS ?



## QUELS SONT LES 4 SECTEURS D'ACTIVITÉ LES PLUS REPRÉSENTÉS ?



Bilan complet de l'année 2021

# 4

## CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS

**6 mai 2022 à 10h**

## **Comité régional du Conseil en évolution professionnelle**

*CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle*

*53 rue Stanislas*

*54000 Nancy*

Le Conseil en évolution professionnelle organise une réunion d'échanges et de débats sur son bilan 2021 et sur ses perspectives 2022, en présence de Carole Grandjean (députée de Meurthe-et-Moselle) et d'Emmanuelle Girault (responsable de projet Territoires et Partenariats chez France Compétences).

**20, 21 et 22 mai 2022**

## **Festival Nancy Jazz Kraft**

*Porte de la Craffe à Nancy*

*[www.nancyjazzpulsations.com](http://www.nancyjazzpulsations.com)*

Partenaire de Nancy Jazz Pulsations, le Conseil en évolution professionnelle participe également au Nancy Jazz Kraft (le festival de printemps du NJP). Des artistes, de tous horizons, se produiront sur le site historique de la Porte de la Craffe. Habituellement fermé au public, ce monument datant du 14<sup>e</sup> siècle dispose à la fois d'un passage voûté et d'une terrasse.

**07 octobre 2022**

## **Réunion partenaire**

*CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle -*

*53 rue Stanislas - 54000 Nancy*

Réunion partenaire de préparation du lancement des Semaines de l'évolution professionnelle.

**Du 01 au 15 octobre 2022**

## **Festival Nancy Jazz Pulsations**

*[www.nancyjazzpulsations.com](http://www.nancyjazzpulsations.com)*

Le Conseil en évolution professionnelle est partenaire du célèbre festival de jazz et musiques actuelles de Nancy. Durant l'évènement, la Mai-

son de l'Emploi du Grand Nancy organise, en partenariat avec la Mission Locale du Grand Nancy, l'École de la 2<sup>e</sup> Chance, Pôle emploi, le festival NJP et le CEP une rencontre permettant aux festivaliers à la recherche d'un emploi d'échanger avec des recruteurs et de leur poser des questions. Nommé « Conviv'emploi », ce rendez-vous se tient au Magic Mirror, un chapiteau situé parc de la Pépinière.



**Du 10 au 21 octobre 2022**

## **3<sup>e</sup> édition des Semaines de l'évolution professionnelle**

*[www.semaine-evolution-professionnelle.fr](http://www.semaine-evolution-professionnelle.fr)*

Une centaine de webinaires accessibles gratuitement en ligne. Pour comprendre les enjeux de l'évolution professionnelle, connaître les dispositifs existants, profitez du conseil d'experts et leur poser des questions.

# 5

## CONTACTS ET INFORMATIONS PRATIQUES

# MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

## CONTACTS

### Mon conseil en évolution professionnelle

**Zohra Amara** - Directrice de projet

z.amara@eesc.fr

**Nicolas Mougeot** - Chargé de communication

n.mougeot@eesc.fr

### CCI Formation EESC

3 rue du Mouzon - 54520 Laxou

Tél. +33 (0)3 83 85 61 06

### Site officiel

[www.mon-service-cep.fr/region/grandest](http://www.mon-service-cep.fr/region/grandest)



## RELATIONS PRESSE & MEDIAS

### SG Organisation

Anthony Humbertclaude

50 rue Saint-Georges - 54000 Nancy

Tél. +33 (0)3 83 28 58 05

presse@sg-organisation.com

